Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_045-DE

Iffendic

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	**N° D26_045**
Séance du 1ER JUIN 2026	

Nombre de Conseillers		**Date de Convocation :**
Afférents au Conseil Municipal	27	
En Exercice	**27**	**26 mai 2026**
Présents	**23**	
Absents	**4**	
Exclus	0	
Votants	**26**	

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du bas de la salle Fêtes située Bd St Michel, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTINS Christophe, Maire.

	Présent.e	**Absent.e Excusé.e**	**Absent.e**	**Pouvoir à / Divers**
M. MARTINS Christophe, Maire	**X**			
Mme BERTRAND Chrystèle, Adjointe	**X**			
M. BARBÉ Michel, Adjoint	**X**			
Mme PINAULT Sylvie, Adjointe	**X**			
M. MONNERAIS Sylvain, Adjoint	**X**			
Mme LOUVEL Mélanie, Adjointe	**X**			
M. DUIGOU Emmanuel, Adjoint	**X**			
Mme ROCHER Valérie, Adjointe	**X**			
M. BOUTIER Johnny, Adjoint	**X**			
M. LE BORGNE Jacques, Conseiller Municipal	**X**			
M. GUILLOIS René, Conseiller Municipal	**X**			
M. DENOT Patrick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MENADA Nadia, Conseillère Municipale	**X**			
Mme LARIVIÈRE Catherine, Conseillère Municipale	**X**			
M. BLANCHARD Mickaël, Conseiller Municipal	**X**			
M. BRÉ Yannick, Conseiller Municipal	**X**			
Mme IGLESIA Sylvie, Conseillère Municipale		**X**		
M. BRULÉ Thomas, Conseiller Municipal	**X**			
M. ROBIN Ronan, Conseiller Municipal	**X**			
Mme LE GAL Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme GUERIN Enora, Conseillère Municipale	**X**			
Mme SIMON BOURHIS Julie, Conseillère Municipale	**X**			
Mme IGER Yolène, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à Y. BRÉ
M. MOREL Bruno, Conseiller Municipal	**X**			
Mme MONTREUIL Delphine, Conseillère Municipale		**X**		Pouvoir à A. PETIT
Mme PETIT Aurélie, Conseillère Municipale	**X**			
M. MOGUEN François, Conseiller Municipal		**X**		Pouvoir à B. MOREL

Secrétaire de Séance : **M. Jacques LE BORGNE**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_045-DE

8-D26_045 : Institutions et Vie Politique -Référents communaux PCAET

La présence croissante d'espèces à risques sanitaires, telles que certains insectes, mammifères, et espèces végétales invasives, constitue une menace pour la santé publique, la biodiversité et les activités humaines. Leur surveillance et leur gestion nécessitent une organisation coordonnée entre Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents.

Dans le cadre du PCAET, Montfort Communauté se place comme chef de file sur ces questions de prévention des risques sanitaires et environnementaux. A ce titre, Montfort Communauté assurera l'accompagnement des communes, notamment par :

- ➔ la mise à disposition d'outils de communication,
- ➔ la diffusion des guides techniques,
- ➔ la coordination avec les organismes compétents (FDGDON, GDSA, ARS, etc.),
- ➔ l'appui à la mise en œuvre des actions de surveillance et de lutte.

La désignation de référents communaux permettra d'assurer une vigilance renforcée, une meilleure circulation de l'information et une réactivité accrue sur le terrain.

Pour la surveillance et la gestion des espèces à risques sanitaires, le Conseil communautaire invite chaque commune à nommer :

- ➔ un référent élu, chargé du pilotage politique et de la coordination avec l'EPCI ;
- ➔ un référent technique, chargé du suivi opérationnel sur le terrain.

	Référent	Frelon Asiatique	Ragondin	Moustique Tigre	Chenilles processionnaires	Espèces végétales
Iffendic	Élu	GUILLOIS René				
	Technique	BERNARD François				

Les référents auront pour missions :

- ➔ d'assurer la vigilance et la remontée d'informations concernant : le frelon asiatique, le moustique tigre, les espèces végétales à enjeux sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;
- ➔ de relayer les campagnes de prévention et de communication ;
- ➔ de participer aux actions de formation proposées par l'EPCI ou ses partenaires ;
- ➔ de coordonner les interventions techniques nécessaires sur le territoire communal.

A noter que les conventions de partenariats seront à renouveler fin 2026 entre Montfort Communauté, ses communes membres et les entreprises référencées sur le territoire.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les missions confiées aux collectivités territoriales en matière de prévention des risques sanitaires et environnementaux ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213501331-20260601-D2026_045-DE

Vu les dispositifs nationaux et régionaux relatifs à la surveillance et à la lutte contre les espèces à risques sanitaires, notamment :
– le Plan national de lutte contre le frelon asiatique ;
– les actions de surveillance du moustique tigre (Aedes albopictus) ;
– les recommandations nationales concernant les espèces végétales à risques sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;
Vu la délibération n° CC/2023/22 du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 02 mars 2023 relative à l'approbation du PCAET par le Conseil Communautaire ;
Vu les missions d'appui technique assurées par FREDON Bretagne / FDGDON35, GDSA et les partenaires institutionnels dans le cadre de l'approche « One Health – Une seule santé » ;
Considérant que certaines espèces animales et végétales, locales ou exotiques, peuvent présenter un risque pour la santé humaine, la biodiversité et les activités économiques, et nécessitent une vigilance accrue ;
Considérant que la surveillance, la prévention et la sensibilisation constituent des leviers essentiels pour limiter leur propagation et protéger les populations ;
Considérant que la coordination Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents est indispensable pour assurer une gestion efficace de ces espèces ;
Considérant qu'il est nécessaire de désigner, au sein de chaque commune, des référents identifiés afin d'assurer :
– la remontée d'informations,
– la coordination des actions de terrain,
– la sensibilisation des habitants,
– le lien opérationnel avec les services de l'EPCI et les organismes partenaires ;
Vu la délibération municipale 2025-038 du 26 mai 2025 relative aux chenilles processionnaires,
Considérant le renouvellement du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver** les missions telles que présentées ;
- **Préciser que** la présente délibération sera transmise à Montfort Communauté chef de file sur ces questions de prévention des risques sanitaires et environnementaux ;

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
M. Christophe MARTINS	**M. Jacques LE BORGNE**